

BVOJ - Le Festival des Idées - Adoption du projet - Répartition des subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après le succès de la 5^{ème} édition de 1990 avec plus de 13 000 spectateurs sur 10 jours, la Ville de Besançon organisera du 12 au 22 juin prochain, le 6^{ème} BVOJ - Festival des idées.

La manifestation bénéficiera cette année encore d'une communication importante dans le prolongement de l'action entreprise en 1990 avec l'Agence Privée renforcée par un projet de décoration de rues confié à l'Association bisontine VOLTE FACE.

Pendant 10 jours, une cinquantaine de projets seront présentés : la Musique, le Théâtre, la Danse, la Lecture, la Photo... seront au rendez-vous de ce nouveau «Défi Jeunes», l'objectif principal restant le soutien et la promotion de la jeune création bisontine et régionale.

Les éléments de programmation ont été retenus à la suite d'un appel large et ouvert dès l'automne 1990 renouvelé lors d'une réunion publique en janvier 1991.

La Ville de Besançon co-réalise chaque manifestation avec l'association partenaire et apporte l'aide matérielle et logistique pour la mise à disposition de lieux équipés (Théâtre - Kursaal - Battant...), une prise en charge directe avec un soutien à la communication du projet (communication générale - relation avec les médias...) et dans certains cas une aide financière sous forme de subvention à l'association organisatrice.

Le coût de cette opération s'élève globalement à 446 500 F et sera financé comme suit :

Recettes

Ville de Besançon (crédits inscrits au BP 1991 chapitre 945.90/89029/41010)	246 500 F
Ministère de la Culture	50 000 F
Conseil Général du Doubs	40 000 F
Direction Départementale Jeunesse et Sports	20 000 F
Sponsoring	90 000 F

Dépenses

Communication générale (le Service Communication prendra à sa charge le règlement des honoraires de l'Agence Privée)	100 000 F
Frais d'organisation générale	50 000 F
Soutien aux projets	170 000 F
Subvention aux associations participantes	126 500 F

Sur avis favorable de la 4^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet BVOJ 1991 et son plan de financement,
- autoriser M. le Député-Maire à solliciter les participations et subventions nécessaires qui seront encaissées sur des imputations spécifiques inscrites au BP 1991,

- transférer les sommes suivantes, pour un montant global de 100 000 F, à prélever sur le chapitre 945.90 article 657 - 89029 code service 41010 et à imputer :

- * pour 30 000 F sur le même chapitre - même code service - article 630 (frais de location)
- * pour 25 000 F sur le même chapitre - même code service - article 645 (autres prestations de services au bénéfice de tiers)
- * pour 45 000 F sur le même chapitre - même code service - article 662 (frais d'impression)

- attribuer les subventions suivantes :

Théâtre du Marché	12 000 F
Comité de Quartier de Saint-Ferjeux	5 000 F
Centre de Rencontres	2 500 F
Croqu'Livres	4 000 F
Centre Polyphonique de Franche-Comté	6 000 F
Besançon Université Club	5 000 F
Association Volte Face	7 500 F
FOL 25	11 000 F
ASP / FJT Les Oiseaux	18 500 F
Anatole Production (à verser sur ordre de l'Adjoint délégué)	12 500 F
Astrolabe	20 000 F
En effeuillant la marguerite	2 000 F
Théâtre à tout prix	9 000 F
Théâtre de poche (à verser sur ordre de l'Adjoint délégué)	10 000 F
Culture et Action	1 500 F

La dépense totale, soit 126 500 F, est à prélever sur le chapitre 945.90 article 657 - 89029 code service 41010.

M. ALAUZET : A propos des subventions accordées aux associations, j'aurais pu intervenir un peu plus tôt au cours du Conseil lorsque nous avons attribué les subventions dépendant de la délégation culture. En vérifiant les textes, je me suis aperçu que plusieurs associations émargeaient à deux délégations, alors sur les sommes peu importe mais que nous soyons conscients de cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On en est conscient puisque c'est volontairement qu'on prend dans deux délégations différentes une partie de subvention pour des actions qui sont communes.

M. ALAUZET : Je ne suis pas sûr que quand nous délibérons au sein des délégations, nous en soyons tous conscients.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que les Adjointes et les Chefs de Service le savent.

M. LIME : Là cela s'explique très très facilement puisqu'il s'agit pour l'opération BVOJ du financement d'actions particulières, de spectacles particuliers et non pas de subventions de fonctionnement.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais vous répondre, Monsieur, que pour les subventions qui sont accordées par plusieurs délégations à une même association, il y a eu une réunion de concertation et chaque attribution de subvention par les délégations a été justifiée, soit dans le cadre d'une opération particulière ou en subvention exceptionnelle. C'est suivi de très près au niveau de l'administration générale.

M. BAS : BVOJ en est à sa 6^{ème} édition. C'est l'âge de maturité pour une manifestation de cette importance qui se veut être l'un des temps forts de la vie culturelle bisontine. Favoriser la promotion de la jeune création bisontine et régionale constitue un objectif que naturellement nous partageons. Pourtant certaines questions méritent d'être posées. Est-il vraiment opportun, premièrement, d'organiser un festival pour les jeunes au moment même où un grand nombre d'entre eux passent les épreuves du BAC ou les examens de fin d'année ? Il y a un problème de calendrier auquel il serait urgent de remédier pour être sûr de toucher le plus grand nombre.

Compte tenu des moyens engagés dans une telle manifestation, on peut légitimement en attendre des retombées intéressantes en terme d'image pour la Ville de Besançon. Or force est de constater que BVOJ reste un phénomène régional, voire local et qu'il n'attire pas ou peu de jeunes d'autres régions ou de pays voisins. Son caractère généraliste le prive en effet de toute identification ou de force d'attraction de l'extérieur. M. LIME disait tout à l'heure que tout faire c'est ne rien faire et donc faire mal. Je crois que là encore à vouloir faire de la musique, du théâtre, de la danse, de la lecture, de la photo, on risque de vouloir tout faire et peut-être de ne pas faire les choses bien et en tout cas on a peu de chances de concurrencer Avignon ou les autres villes qui organisent de tels festivals.

Il nous paraîtrait plus opportun de définir un thème, un angle précis et de jouer cette carte-là à fond, de manière à attirer de la France entière, voire de l'Europe des émules de ce thème et autour de ce thème-là bien sûr nous pourrions maintenir la fête telle qu'elle existe actuellement. Alors puisqu'il a été décidé d'intituler BVOJ «le festival des idées», attachons-nous à mettre en application cette nouvelle terminologie et de trouver une idée, une grande qui permette à ce festival de la jeunesse d'acquérir une notoriété qui dépasse les frontières comtoises.

M. RUEFF : D'abord je voudrais répondre sur la question de la date. Effectivement, retenir le mois de juin n'est peut-être pas très habile ; seulement, la plupart des intervenants dans les spectacles présentés lors de BVOJ Festival des idées, sont des amateurs qui ont un rythme de vie, etc. qui ont des vacances devant eux et c'est à la fin de la saison qu'ils sont au point pour présenter leurs spectacles. Il est donc très difficile de leur demander de préparer quelque chose, d'avoir ensuite un trou de deux ou trois mois dans la préparation, puis ensuite de pouvoir refaire immédiatement quelque chose au mois de septembre ou au mois d'octobre.

Maintenant, pour ce qui est de l'image, je crois qu'il faut se rappeler ce que BVOJ a été au départ ; c'était un foisonnement où tout était accepté. Ensuite, une exigence de qualité est ressortie et BVOJ est en perpétuelle évolution. Pour le moment, cette évolution est essentiellement centrée sur le théâtre, la musique et la photo et ce que l'on voudrait, c'est arriver à faire se rejoindre un certain nombre de techniques théâtrales ou un certain nombre de techniques de spectacles à travers un certain nombre de projets. Mais tout cela est en évolution et il n'est pas impossible que d'ici quelques années, tout cela tourne autour d'une seule idée centrale, mais le but n'était pas au départ et n'est toujours pas, de faire venir des gens à réputation internationale. Pour le moment c'est une valorisation de la création locale, même si les choses sont en train d'évoluer.

M. RAGOT : Pour aller un peu dans le sens de M. RUEFF, je crois que le but de BVOJ n'est surtout pas d'avoir un thème spécifique, c'est tout l'inverse qui est recherché avec BVOJ. C'est de laisser libre cours à la création bisontine sur pratiquement tous les sujets culturels, mais surtout ne pas définir un seul thème, une seule création qui serait mise en valeur et ferait oublier tout le reste. Donc je crois que le principal est justement de laisser la voie à toute la création culturelle bisontine, lui permettre d'avoir justement une estrade sur laquelle sont présentées les idées de la population bisontine et non pas de définir un seul thème, ce n'est pas du tout notre volonté.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je serais content si vous trouviez d'autres initiales car BVOJ, c'est difficilement prononçable ! Appelez-le par exemple le Festival des idées.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.